



Olivette et Jardin de Langel

## CONTRAT DE LOCATION SALLE

Nom-Prénom :   
Adresse :   
Mail :   
Téléphone :

Objet : location de la salle au Domaine Olivette et Jardin de Langel pour un événement qui se déroulera le

Contrat passé entre la famille OSPITAL et la famille

### La famille OSPITAL s'engage :

à mettre à la disposition de la famille et de leurs invités :

- la salle de réception propre et éclairée
- trois frigos
- chaises et tables de la salle
- les toilettes
- le parking
- la cuisine et pièce annexe en accès restreint professionnel  
(option à cocher si souhaitée)

### La famille s'engage :

- à respecter les lieux (prendre notamment garde au risque d'incendie, ne pas jeter les mégots par terre)
- avoir souscrit une assurance responsabilité civile location salle 120m<sup>2</sup> et extérieurs (fournir attestation)
- rendre la salle vide de tous déchets ; les extérieurs occupés dans leur état initial – évacuer les déchets et poubelles (y compris si forfait ménage souscrit)
- rendre la salle en bon état et propre

### Durée et prix de la location (options à cocher)

<input type="checkbox"/>	Forfait weekend : de la veille à midi jusqu'au lendemain à 17h	750€
<input type="checkbox"/>	Forfait soirée : de midi jusqu'au lendemain à midi	500€
<input type="checkbox"/>	Forfait journée : de 9h à 21h maximum	350€
<input type="checkbox"/>	Forfait cuisine weekend (accès pro)	250€
<input type="checkbox"/>	Forfait cuisine soirée ou journée (accès pro)	150€
<input type="checkbox"/>	Forfait ménage (optionnel en sus des prix ci-dessus)	90€

Le prix total de la location est de .

La consommation électrique pour l'utilisation du chauffage/climatisation est incluse dans la limite de 20kW. Au-delà, elle est facturée à prix coûtant sur relevé de compteur avant/après la location, au prix de 0,30€ kW/h.

Modalités de paiement : espèce ou chèque à l'ordre de M. Ospital.

1er versement à la signature du contrat correspondant à 25 % de la somme totale (arrhes non remboursables), soit

Le règlement de la location, ainsi qu'un chèque de caution de 300€ (600€ si option cuisine) à l'ordre de M. Ospital sera demandé au moment de la prise de possession des lieux.

*Le chèque de caution ne sera pas mis à l'encaissement. Il sera restitué dans la semaine qui suit l'événement en main propre, déduction faite des frais de réparation des dégâts dûment constatés qui auraient pu être occasionnés sur les installations des lieux mis à disposition.*

Signature des contractuels précédée de la mention lu et approuvé.

Fait en 2 exemplaires. Retourner un exemplaire signé.

Famille OSPITAL

Famille